

VOL. II NO. 6

# LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET  
AVIS PUBLICS



# Fête de la Famille

*Samedi 25 Mai*

**DE 10 H À 15 H - PARC GEORGES-RUFIANGE**

**ATELIERS DE CUISINE  
INTERGÉNÉRATIONNELS  
ÉCOLE DE L'ARCHIPEL**

**BIENVENUE AUX AÎNÉS,  
UN OU DEUX BÉNÉVOLES PAR ATELIER.  
CALENDRIER DISPONIBLE SUR LERY.CA**

**APPELEZ AU 514-380-8899 POSTE 4531  
LAISSEZ UN MESSAGE POUR LA RESPONSABLE :  
SOPHIE GEOFFROY**

**CONFÉRENCE ET CROISSANTS  
ÉVITER LES FRAUDES  
SERVICE DE POLICE  
DE CHÂTEAUGUAY**

**LE MARDI 28 MAI, 9 H 30  
LIEU : HÔTEL DE VILLE  
INSCRIPTION AU 450-692-6861 POSTE 290**

VOL. II NO. 6

# LA VAGUE

LOISIRS, ÉVÈNEMENTS ET  
AVIS PUBLICS



# Fête de la Famille

## Samedi 25 Mai

DE 10 H À 15 H - PARC GEORGES-RUFIANGE



## NOUVEAU ! SYSTÈME D'ALERTES

## COMMENT S'INSCRIRE ?

VOUS POUVEZ LE FAIRE EN VISITANT  
NOTRE SITE INTERNET : [WWW.LERY.CA](http://WWW.LERY.CA)





# COLLECTE DE BRANCHES

PRÉPAREZ VOS BRANCHES !

 **PROCHAIN RAMASSAGE :  
DU 20 AU 27 MAI**

SUIVEZ NOS RÈGLES SIMPLES DE DÉPÔT,  
+ D'INFORMATIONS SUR [WWW.LERY.CA](http://WWW.LERY.CA)



## DISTRIBUTION DE SACS DE PAPIER POUR FEUILLES



HÔTEL DE VILLE DE LÉRY



10 SACS PAR RÉSIDENCE (GRATUIT)



PREUVE DE RÉSIDENCE OBLIGATOIRE



PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI



 **PROCHAINS RAMASSAGES :  
LES LUNDIS 6, 13, 20, 27 MAI**



RÉSUMÉ : LA VILLE DE LÉRY LANCE UN APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DE LA GARE, COMPRENANT LA GESTION DU CHANTIER, LE REMPLACEMENT DES PUISARDS, LE RETRAIT ET L'AJOUT DE PAVAGE AINSI QUE D'AUTRES TÂCHES CONNEXES. LES SOUMISSIONS DOIVENT ÊTRE SOUMISES PHYSIQUEMENT AU SERVICE DU GREFFE DE LA VILLE DE LÉRY AVANT 10 H LE 21 MAI 2024, ET POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, LES SOUMISSIONNAIRES DOIVENT CONTACTER MONSIEUR MICHEL MORNEAU PAR COURRIEL. LA VILLE DE LÉRY SE RÉSERVE LE DROIT DE NE PAS ACCEPTER LES SOUMISSIONS ET N'ASSUME AUCUNE OBLIGATION ENVERS LES SOUMISSIONNAIRES.

# AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

## PAVAGE DE LA RUE DE LA GARE – AO2024-0429

La Ville de Léry demande des soumissions pour des travaux de pavage situé sur la rue de la Gare. Les travaux consistent sommairement à l'organisation de chantier ainsi que la gestion de la circulation, de changer le puisard en PEHD à triple parois intérieur et extérieur, de retirer le pavage existant, ajouter de la pierre concassée MG-20, ajouter de l'enrobé bitumineux conventionnels, raccorder le tout avec le pavage existant, ajuster les structures, ajouter des dos d'âne, marquer la chaussée, démolir les bordure existante et les reconstruire conformément pour finalement réfectionner la partie gazonnée.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus, à compter du 29 avril 2024, en s'adressant au Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO) sur le site internet à l'adresse suivante : [www.seao.com](http://www.seao.com). Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SÉAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'appel d'offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée portant la mention « Ville de Léry – Pavage de la rue de la Gare – AO2024-0429 » et adressée au SERVICE DU GREFFE, Ville de Léry, 1, Rue de l'Hôtel-de-Ville, Léry, province de Québec, J6N 1E8.

Toute soumission doit être déposée physiquement au Service du greffe de la Ville de Léry, à l'adresse mentionnée précédemment, au plus tard à 10 h 00, le mardi 21 mai 2024. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même lieu et au même jour, à compter de 10 h 01. L'heure officielle sera celle de l'horloge du responsable de l'ouverture des soumissions. Toute soumission reçue après la date ou l'heure indiquée sera refusée.

Pour obtenir tout renseignement relatif au présent appel d'offres, le soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec monsieur Michel Morneau, directeur général à la ville de Léry, à l'adresse suivante: Adresse courriel : [dg@lery.ca](mailto:dg@lery.ca)

La Ville de Léry s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation ni frais envers les soumissionnaires.

Léry, le 29 avril 2024

Michel Morneau, Urb.  
Directeur général et Greffier trésorier

RÉSUMÉ : LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LÉRY A ADOPTÉ LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-537, VISANT À MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR LES SPAS ET LES ABRIS DÉTACHÉS POUR SPAS, POUR LES USAGES RÉSIDENTIELS, COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS, AVEC UNE PRÉSENTATION PUBLIQUE PRÉVUE LE 12 JUIN 2024, SANS POSSIBILITÉ DE RÉFÉRENDUM ET ENTRANT EN VIGUEUR APRÈS RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON.

# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-537

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :**

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2024, adopté le projet de règlement numéro 2024-537, intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-537, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS SUR LES SPAS ET LES ABRIS DÉTACHÉS POUR SPA... ».

Ce projet de règlement est d'application générale et a pour effet de modifier et relocaliser certaines dispositions sur l'implantation des spas et des abris détachés pour les spas, autorisés dans les cours, pour usages résidentiels, ainsi que permettre l'implantation de ces mêmes équipements pour les usages commerciaux et industriels.

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire et entrera en vigueur à la réception du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Une présentation publique est prévue le mercredi, 12 juin 2024 à 17h30, à la salle Adolphe-Leduc, sise au 1, rue de l'hôtel-de-ville à Léry.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 12<sup>e</sup> jour de mois d'avril 2024**

**Michel Morneau MAP urb.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**

### RÉSUMÉ:

UN AVIS PUBLIC A ÉTÉ ÉMIS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LÉRY, ANNONÇANT L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-538, VISANT À INTRODUIRE DES EXIGENCES SPÉCIFIQUES POUR L'ABATTAGE D'ARBRES SUR UN TERRAIN DE GOLF DANS LES ZONES C01-59 ET H-01-49, SANS POSSIBILITÉ DE RÉFÉRENDUM, ET ENTRERA EN VIGUEUR DÈS SON ADOPTION.

## ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-538

**AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :**

Le Conseil municipal de la Ville de Léry a, lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2024, adopté le projet de règlement numéro 2024-538, intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-538 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-454, AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'ABATTAGE D'ARBRE SUR UN TERRAIN DE GOLF ».

Ce projet de règlement est d'application particulière, dans les zones C01-59 et H-01-49, et vise à exiger de fournir de la documentation spécifique, préalablement à l'émission de permis pour l'abattage d'arbres dans le golf.

Ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire et entrera en vigueur à l'adoption du règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

**DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 12<sup>e</sup> jour de mois d'avril 2024**

**Michel Morneau MAP urb.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**